

COMPTES RENDUS

DES RENCONTRES DE L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (RAICT)

CITÉS UNIES FRANCE – 18 ET 19 SEPTEMBRE 2023

Environ 500 participants ont pris part à la 14^{ème} édition des Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales organisée par Cités Unies France, qui s'est tenue à Paris les 18 et 19 septembre 2023. Cette édition avait pour fil conducteur : « Quelle contribution des collectivités territoriales à la résolution des grands enjeux mondiaux ? ».

COMPTES RENDUS	1
0 - Conférence plénière : quelle contribution des collectivités territoriales à la résolution des grands enjeux mondiaux ?	2
1 - Réunion régionale Afrique : « La coopération décentralisée à l'épreuve du sentiment anti-français en Afrique subsaharienne : réalités, perceptions, témoignages »	4
2 - Réunion de groupe-pays Israël	5
3 - Réunion Outre-mer	6
4 - Réunion de la Dynamique Amérique latine et Caraïbes	8
5 - Réunion régionale : « les enjeux climatiques en Méditerranée : quels enjeux et pistes de travail pour les collectivités françaises engagées dans cette zone ? »	10
6 - Réunion du groupe-pays Palestine	11
7 - Réunion du groupe-pays Japon	12
8 - « L'action internationale au service du développement économique et de l'attractivité de nos territoires »	14
9 - « Accès à l'énergie et gouvernance locale : nouvelles opportunités pour développer les services essentiels »	15
10 - Réunion du groupe thématique « Les collectivités territoriales face aux reculs et avancées des droits des femmes dans le monde »	16
11 - Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : mobilisation et innovations des collectivités territoriales	18
12 - « Quels défis et réponses de la coopération décentralisée face à la crise des changements climatiques dans les pays les plus vulnérables ? »	19
13 – À vos marques, prêt, partez ! Sport et coopération décentralisée, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	21
14 – Les ODD : Quel référentiel pour les coopérations décentralisées ?	22

0 - Conférence plénière : quelle contribution des collectivités territoriales à la résolution des grands enjeux mondiaux ?



Après une ouverture assurée par MM. Dan Lert, Adjoint à la Maire de Paris et François Rebsamen, Maire de Dijon et Président de Cités Unies France, la parole a été donnée à une série d'intervenants :

- Franck Proust, Président de Nîmes Métropole ;
- Marie-Pierre Bresson, Adjointe au Maire de Lille ;
- Fabrizio Rossi, Secrétaire général du Conseil des Communes et Régions d'Europe, représentant aussi le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) ;
- Sabina Frédéric, Présidente de l'Agence argentine de coopération internationale ;
- Clare Hart, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- Jean-Paul Guihaumé, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) ;
- M. Papa Amadou Sarr, Agence française pour le développement (AFD).

Les représentants des collectivités territoriales ont mis en avant leurs initiatives en lien avec la thématique des Rencontres.

M. Proust (Président de Nîmes Métropole) a présenté les partenariats de la métropole avec une collectivité locale au Sénégal, en matière de gestion de l'eau, de transport et d'environnement, ainsi que le processus de mise en œuvre de ces partenariats, depuis le recueil des besoins et le recensement des priorités avec la collectivité. M. Proust a insisté sur la dimension humaine de ces projets. Le triptyque solidarité-économie-formation apparaît comme une base de la coopération.

Mme Marie-Pierre Bresson (adjointe au Maire de Lille) a présenté le jumelage avec la ville de Saint Louis au Sénégal, dont les principales actions portent sur la lutte contre le changement climatique, ainsi que le partenariat avec une collectivité palestinienne. Elle a insisté sur le rôle des partenaires étatiques, incontournables pour l'aide au financement des projets (Agence française pour le développement et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères entre autres). Mme Bresson a indiqué à cette occasion que la solidarité internationale est nécessaire pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, tout en ouvrant des perspectives de développement économique pour tous les acteurs.

M. Fabrizio Rossi (CCRE et Plateforma (réseau de villes actives dans la coopération décentralisée et action internationale des CT)) a présenté les différentes actions qui peuvent être entreprises par les collectivités locales, tant pour répondre à des situations urgentes de court terme (exemple : l'aide envoyée en Libye), que les partenariats plus structurés ayant vocation à s'installer dans la durée. Il a également évoqué la « diplomatie des territoires », qui sont des relais complémentaires et légitimes de l'action de l'État.

Enfin, Mme Clare Hart (Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole), de retour du forum des gouvernements locaux et régionaux qui s'est tenu aux Nations Unies, à New York, a indiqué qu'un groupe consultatif des gouvernements locaux et régionaux sera prochainement créé au sein des Nations Unies. L'idée plus générale de refonte du multilatéralisme, en associant davantage les collectivités locales, a été soutenue par le Secrétaire général des Nations Unies. Un statut spécial pour les villes et les régions est également à l'étude.

Par ailleurs, les échanges ont mis en avant le recul de l'indice de développement humain observé dans le monde en 2021 et 2022, rendant indispensable le renforcement des plaidoyers en faveur de la solidarité internationale. La participation de Cités Unies France à la réunion organisée aux Nations Unies en lien avec les gouvernements locaux atteste de la nécessité de renforcer la place de la coopération décentralisée au sein de l'Agenda 2030.

1 - Réunion régionale Afrique : « La coopération décentralisée à l'épreuve du sentiment anti-français en Afrique subsaharienne : réalités, perceptions, témoignages »

Lundi 18 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : *L'Afrique est aujourd'hui un continent pris entre instabilité politique, lutte d'influence entre les puissances et difficultés de développement. Alors que le « sentiment » anti-français semble prédominer dans certaines régions, comment continuer à développer les coopérations décentralisées et conforter la place de la France dans cette partie du monde ?*

Participants de la réunion :

Interventions :

El Hadj Souleymane Gassame dit Elgas, Chercheur associé à l'IRIS
Ornella Moderan, Analyste politique et sécuritaire au Sahel
Oumar Ba, Maire de Ndiob, président de l'Association des Maires du Sénégal, président du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA
René Revol, maire de Grabels, vice-président de Montpellier Métropole
Catherine Bouché, adjointe au maire d'Allonnes
El Hadji Magatte Seye, Ambassadeur du Sénégal en France

Selon M. El Hadj Souleymane Gassame dit Elgas, le « sentiment » anti-français remonte à l'époque coloniale. Il réfute néanmoins le concept de « sentiment » qui tend à dépolitiser des positionnements politiques qui peuvent paraître légitimes. Selon lui, la violence des conflits du XX^e siècle a aussi ancré ce « sentiment » : un héritage de la guerre d'Algérie, du conflit au Rwanda et ses résurgences récentes en Libye et au Mali, par exemple. Le totem de la « Françafrique » est encore bien présent et perdure aujourd'hui à travers une forme de bienveillance et de paternalisme qui peut dissimuler un rapport de domination.

Mme Ornella Moderan a rappelé qu'au Sahel, l'hostilité des gouvernants et des peuples est dirigée contre la politique étrangère, les réseaux d'influence... mais pas contre les citoyens français (contrairement à la Côte d'Ivoire dans les années 2000). C'est un point positif pour envisager la reprise de relations, c'est pourquoi Mme Moderan milite pour ne pas interrompre les échanges d'étudiants ou culturels.

M. Oumar Ba a indiqué que, dans les relations entre États, les questions culturelles sont de plus en plus mises à l'écart. Selon lui, il faut croire en la coopération décentralisée et plaider pour une véritable diplomatie des peuples et des territoires. Un positionnement qui est proche de celui de Mme Catherine Bouché, qui considère qu'il faut différencier les relations entre les États et les citoyens des pays.

Enfin, M. René Revol a partagé l'expérience de la ville de Grabels, qui s'est engagée dans une coopération fructueuse avec la Ville d'Abalak au Niger. Cette coopération a donné lieu à des manifestations concrètes, comme la construction de puits pour chaque école de la ville. Un euro par habitant de la ville est consacré à ces actions de coopération décentralisée (soit 9 000 euros de budget par an). La ville a également acheté des chèvres et les partenaires ont constaté des résultats positifs sur l'amélioration de l'alphabétisation. M. Revol rejette la posture de bienveillance qui parfois dissimule une forme de rapport de domination et souhaite poursuivre les coopérations culturelles et étudiantes avec les pays de la zone.

2 - Réunion de groupe-pays Israël

Lundi 18 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : *Les assises de la coopération décentralisée France-Israël devraient être organisées en 2024. Cette réunion du groupe pays France-Israël s'est concentrée sur l'organisation de ces assises, ainsi que sur le contexte politique national et régional. Elle est intervenue avant l'attaque du 7 octobre 2023 par le Hamas sur le territoire israélien.*

Participants de la réunion :

Interventions :

M. Mohammed EL GHAZILI, conseiller délégué à la ville de Nancy sur les partenariats avec l'Asie et le Maghreb ;

M. Alain BERLIOZ CURLET, adjoint aux finances de la ville de Saint-Priest, ancien conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes et président du groupe France-Israël à Cités Unies France ;

M. Yoachim MUKANA BERZ, coordonnateur des collectivités locales israéliennes dans le domaine des Relations Internationales.

Mohammed El Ghazili (conseiller délégué à la ville de Nancy) a présenté le partenariat historique entre la ville de Nancy et la ville de Kiryat Shmona, en Israël. Ce partenariat, débuté en 1984, s'articule autour de plusieurs thématiques : la recherche universitaire (coopération entre le centre de recherche agronomique de Kiryat Shmona et l'institut Jean Lamour de Nancy), le sport (projet UrbanLoop) ou encore la jeunesse.

Yoachim Muluna-Berz (coordonnateur des collectivités locales israéliennes dans le domaine des Relations Internationales) a présenté la réforme judiciaire en Israël. Benjamin Netanyahu, qui a repris ses fonctions fin 2022, dirige le gouvernement le plus à droite qu'aient connu Israël depuis sa fondation. Les partenaires nationalistes et ultra-orthodoxes, membres de la coalition gouvernementale, estiment que la Cour suprême fait obstacle à l'expansion des colonies de Cisjordanie, à la détention des migrants cherchant refuge et à l'exemption du service militaire pour les hommes désirant poursuivre des études religieuses. Le gouvernement a donc présenté une réforme du système judiciaire, visant à réduire le rôle de la Cour suprême dans le processus législatif. Ainsi, la Knesset pourrait passer outre les révisions judiciaires de la législation. Les membres de la Knesset appartenant à la coalition gouvernementale disposeraient par ailleurs d'une majorité au sein de la commission qui nomme les juges de la Cour.

Des manifestations exceptionnellement intenses ont été organisées suite à la présentation de cette réforme. Plusieurs milliers de soldats ont annoncé leur refus collectif de servir et ont menacé la stabilité de l'armée. Malgré leur intensité, ces mouvements sociaux, et le contexte politique général, ne seraient pas de nature à remettre en cause les partenariats entre collectivités territoriales françaises et israéliennes.

La réunion s'est terminée par des échanges sur l'organisation des prochaines assises franco-Israéliennes et de Muniworld (conférence israélienne pour les collectivités territoriales).

Les assises devraient se décliner en 4 thèmes :

- l'objectif de développement durable ;
- l'éducation ;
- le sport ;
- la mémoire.

3 - Réunion Outre-mer

Mardi 18 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : *Le contexte international accorde un rôle géostratégique croissant aux collectivités territoriales d'Outre-mer. Malgré un risque de redondance et de tensions, l'État et les collectivités territoriales reconnaissent la nécessité de coordonner leurs actions extérieures respectives dans un cadre juridique renforcé, à la fois aux échelles internationale, européenne et française.*

Participants de la réunion :

Animation : **M^{me} Amandine CASCA**, Chargée de missions Suivi Jeunesses-ESCI et Outre-mer, Cités Unies France ;

Interventions : **M. Roland DUBERTRAND**, Ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone Atlantique ;

M^{me} Sandra DROUAULT, Directrice de la Diplomatie Territoriale de la Collectivité Territoriale de la Martinique ;

M^{me} Judith LABORIEUX, 4^{ème} adjointe au Maire en charge des risques majeurs, membre de la Commission coopération de la ville du Lamentin en Martinique ;

M. Anthony MARAGNÈS, Karib Horizon ;

M. Nahirou MOUSTOIFA, agent de la Direction des relations internationales de la ville de Mamoudzou, chef-lieu de Mayotte ;

M. Benjamin THOMAS, conseiller municipal à la ville de Saint-Denis de la Réunion, délégué à la Coopération régionale.

I. PREMIÈRE TABLE RONDE : REGARDS DEPUIS LA ZONE ANTILLES-GUYANE

M. Roland Dubertrand (MEAE) a rappelé le cadre juridique national : l'article 73 de la Constitution, la loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer ; la loi du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional.



La géopolitique des Outre-mer prend une importance croissante. On observe une grande diversité des actions des collectivités territoriales, notamment en faveur de l'intégration régionale et des relations avec d'autres États. L'Union européenne (UE) via le programme Interreg joue un rôle structurant.

Cependant, une méthode de coopération entre l'État et les collectivités reste à définir encore.

M^{mes} Sandra Drouault et Judith Laborieux (représentantes de la collectivité territoriale de la Martinique) ont indiqué qu'au-delà de leur coopération avec l'État, les collectivités apportent une spécificité qui doit être reconnue, dans le cadre de leurs actions internationales. En effet, elles sont capables d'élaborer et d'exécuter une stratégie d'influence qui participe au rayonnement des territoires et de la France.

Précisions par la ville du Lamentin : rappel de la coopération entre le Lamentin et Santiago de Cuba : reconduction des accords de coopération en décembre 2023.

M. Anthony Maragnès (représentant de Karib Horizon, un réseau régional multilatéral, qui accompagne les acteurs locaux dans leurs projets internationaux) a rappelé que les situations et les besoins des territoires sont très variés. Il a notamment insisté sur l'histoire des actions internationales des collectivités territoriales, et leur rôle dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis en 2015. L'importance de la coopération décentralisée avec le Québec a été évoquée. De plus, les collectivités contribuent aux progrès de la France dans les.

II. SECONDE TABLE RONDE : L'OCÉAN INDIEN

M. Nadhirou Moustoifa (représentant de la ville de Mamoudzou à Mayotte) a rappelé que la ville de Mamoudzou est le seul territoire français réclamé par un autre État (les Comores). Mayotte est donc au cœur d'enjeux géopolitiques majeurs. Les coopérations communales avec des municipalités africaines sont importantes.

M. Benjamin THOMAS (représentant de la ville de Saint-Denis de la Réunion), a insisté sur la coopération à la fois *inter*-nationale et *intra*-nationale : solidarité entre territoires d'Outre-mer français et échanges avec la Namibie.



CONCLUSION

Les intervenants partagent la conclusion qu'il est crucial de « passer à l'action » et de collaborer activement pour renforcer la coopération internationale des territoires d'Outre-mer français.

4 - Réunion de la Dynamique Amérique latine et Caraïbes

Lundi 18 septembre 2023 (16h30-18h00)

Résumé : *L'Amérique du Sud est un territoire vaste et divers, qui constitue un véritable laboratoire des politiques publiques et des coopérations décentralisées.*

Participants de la réunion :

Animation : **M^{me} Cécile PAPIN**, ajointe à la maire de Bordeaux et Présidente de la *Dynamique Amérique Latine et Caraïbes* ;

Interventions : **M^{me} Lur FERNANDEZ SALINAS**, *project officer* chez *Platforma* ;

M. Mario NESTOR OPORTO, sous-secrétaire de la Province de Buenos Aires ;

D^r Santiago GALAR, directeur national de la coopération internationale des représentants des provinces d'Argentine ;

M^{me} Danae DE PAZ DE GRAU, conseillère économique à l'Ambassade de Cuba en France ;

M. Hernel DAVID ORTEGA, maire de Duitama (Colombie) et délégué International de *Asoitermedias* ;

M. Patrick GÉROUDET, adjoint au Maire de Chartres et Président du groupe-pays Argentine de Cités Unies France.

Il existe de nombreux défis communs à la France et aux pays d'Amérique latine, et de plus en plus de collectivités françaises développent des partenariats dans la région.

Selon M. Lur Fernandez Salinas, le contexte est favorable au développement des coopérations décentralisées France- pays d'Amérique Latine, avec la tenue du premier sommet euro-sud-américain depuis 2015, et la présidence espagnole de l'Union européenne.

Mme Papin a indiqué que le sommet de 2015 a donné lieu à une grande concertation sur les actions locales menées en matière de développement durable et d'éducation.

Le Dr Santiago Galar a rappelé le soutien de la France aux coopérations décentralisées avec l'Argentine, avec la signature de l'accord-cadre de 1964 à l'occasion de la visite du Général de Gaulle en Argentine. En 2016, le Président François Hollande a signé également une déclaration importante dans laquelle les deux gouvernements se sont engagés à soutenir les coopérations décentralisées.

Aujourd'hui, un tiers des projets de coopération décentralisée de l'Argentine se font avec des collectivités françaises. Ces dernières s'engagent aussi dans la réponse aux appels à projet du MEAE, qui ont permis de soutenir 55 projets dans des thématiques diverses. Les 4èmes Rencontres franco-argentines pourraient se tenir en 2024.

M. Mario Nestor Oporto a apporté l'éclairage argentin durant l'échange, en rappelant que Buenos Aires est la province la plus peuplée du pays (39% des habitants du pays), et concentre 36% du PIB. Les collectivités argentines doivent faire face à de nombreux défis comme la pauvreté, le chômage, l'accès au numérique, la sécurité, etc...

Mme Danae de Paz de Grau a rappelé les coopérations existantes avec Cuba depuis les années 1990. Plusieurs programmes de coopération, avec la ville de Bordeaux ou la Région Bretagne notamment, ont vu le jour depuis cette date. Cuba développe, depuis 2011, l'autonomie des collectivités locales pour leur permettre de nouer des partenariats internationaux avec leurs homologues.

M. Hernel David Ortega a indiqué que le modèle d'État de la Colombie, qui compte 32 départements et 1023 municipalités, est très centralisé. Tous les maires travaillent et mettent en œuvre des projets territoriaux et sont

soutenus par une association dédiée à la défense des intérêts des villes intermédiaires dans leur dialogue avec l'État. 65 villes appartiennent à ce réseau.

Selon M. Hernel, la coopération internationale a lieu sur tous les territoires et constitue un fort levier de développement, quel que soit la taille des collectivités considérées.

5 - Réunion régionale : « les enjeux climatiques en Méditerranée : quels enjeux et pistes de travail pour les collectivités françaises engagées dans cette zone ? »

Lundi 18 septembre 2023 (16h30-18h00)

Résumé : *Dans une partie du monde relativement proche et plutôt bien connue des collectivités territoriales, comment la coopération décentralisée peut-elle se renouveler et rester utile ? Cette réunion explore l'état de l'art des nouveaux projets qui passent notamment par les thèmes de durabilité.*

Participants de la réunion :

Interventions :

Philippe Meunier, Directeur général de l'AVITEM
Mélodie Boissel, Chargée d'études Bassin méditerranéen, réseaux Maroc et Liban, Ps-Eau
Maÿlis d'Aboville, Directrice générale d'Occitanie coopération
Mme Mouna Mathari, Directrice du pôle de la communication, du plaidoyer et de la formation, Fédération nationale des communes de Tunisie

M. Philippe Meunier adopte une vision large du bassin méditerranéen, à la fois géographiquement mais aussi relativement aux dimensions durables à prendre en compte. Il ne s'agit pas simplement du climat, mais aussi de la santé, de la biodiversité, *etc.* L'AVITEM regroupe les collectivités territoriales méditerranéennes françaises, et travaille étroitement en lien avec la Région Occitanie dans le cadre de marchés publics. Dans le cadre de ses récents travaux émergent les thématiques suivantes : la montée des eaux, les énergies renouvelables et les hydrocarbures. Selon lui, les territoires du bassin méditerranéen appartiennent à des dimensions géographiques similaires et, à ce titre, ont beaucoup à partager.

Mme Mélodie Boissel a rappelé le rôle de Ps-Eau, une association qui agit dans le cadre de l'ODD 6 sur l'accès à l'eau et l'assainissement. Elle note, dans son analyse relative au constat de la situation, plusieurs facteurs aggravants et cumulatifs : hausse des températures, baisse et irrégularité des précipitations, facteurs humains (croissance démographique, développement urbain, agricole...), stress hydrique déjà présent, inégalités territoriales dans la répartition des ressources naturelles, *etc...*

Selon Mme Maÿlis d'Aboville, de nombreuses collectivités d'Occitanie souhaitent développer des projets en lien avec l'eau. Elle rend compte du développement d'une mission en Palestine menée avec Montpellier Métropole afin d'identifier les sujets à travailler, Ps-Eau ayant été consulté en amont. L'association va également participer à un projet de plus grande ampleur, développé à l'échelle de l'AFD.

Enfin, pour Mme Mouna Mathari, la Tunisie entend développer davantage les coopérations décentralisées en lien avec l'eau et se dote d'un cadre juridique favorable dans cet objectif. En effet, la coopération décentralisée a été reconnue dans le code des collectivités territoriales adopté en 2018. Mme Mathari a également évoqué le Code de l'environnement, le Code des eaux ou encore la Loi climat, qui constitueront de nouveaux textes de référence pour le pays.

6 - Réunion du groupe-pays Palestine

Lundi 18 septembre 2023 (16h30-18h00)

Résumé : *Bien que l'horizon d'une solution politique à deux États semble aujourd'hui difficilement atteignable, la coopération décentralisée apparaît comme un levier indispensable pour accompagner le développement et la démocratisation des territoires palestiniens.*

Participants de la réunion :

Animation : **M^{me} Fanny SALLÉ**, Conseillère chargée des solidarités internationales au Conseil départemental de la Loire-Atlantique, Présidente du RCDP et du groupe-pays Palestine ;

Interventions : L'Attaché de coopération auprès de l'ambassadrice de Palestine en France ;

M. Jean-Paul CHAGNOLLAUD, Professeur émérite des Universités, Président de l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO) ;

M. Jacques PICARD, Délégué à la coopération décentralisée avec Jérusalem Corbeil-Essonnes, Trésorier du RCDP.

CUF enregistre l'implication active de 70 à 80 collectivités territoriales avec la Palestine. Le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) accompagne les petites collectivités désireuses de s'investir dans la région en leur fournissant une aide technique.

I. INTERVENTION D'UN DIPLOMATE PALESTINIEN

L'ambassadrice de l'Autorité palestinienne n'ayant pas pu assister aux Rencontres de l'AICT, son attaché en charge de la coopération a pris la parole. Malgré un contexte de « colonisation » des territoires palestiniens, le diplomate a apprécié les partenariats « très fructueux » entre collectivités françaises et palestiniennes.



II. ANALAYSE ACADÉMIQUE PAR LE PRESIDENT DE L'IREMMO (M. Jean-Paul Chagnollaud)

M. Chagnollaud rappelle l'historique du processus de paix entre Israël et la Palestine depuis les années 1990-2000 et son évolution. Il indique que la situation actuelle est marquée par :

- la « domination » israélienne ;
- la « démission » de la communauté internationale (ONU, États-Unis, UE et, dans une certaine mesure, la France) malgré l'adoption de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité de l'ONU en 1967 sur « l'inadmissibilité de la prise d'un territoire par la force » ;
- la « division » politique, idéologique et dans le mode de « résistance » des Palestiniens.

Toutefois, dans un contexte de perte de légitimité démocratique des autorités ayant vocation à représenter le peuple palestinien (la dernière élection présidentielle date de 2006), M. Chagnollaud a insisté sur **le rôle essentiel des élus locaux pour maintenir des liens.**

7 - Réunion du groupe-pays Japon

Lundi 18 septembre 2023 (16h30-18h00)

Résumé : *La réunion du groupe pays était l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des coopérations décentralisées entre la France et le Japon, et de préparer les Rencontres franco-japonaises du 18 au 21 novembre 2024.*

Participants de la réunion :

Animation : **Madame Karima ZERKANI-RAYNAL**, Adjointe au Maire de la ville d'Aix-en-Provence déléguée aux Relations Internationales, Présidente du Comité de pilotage français et Présidente du groupe-pays Japon de Cités Unies

Interventions : **Monsieur Tomohiro NOMURA**, Directeur général de CLAIR Paris;

Madame Kaeko NAKANO, Première secrétaire en charge des Collectivités locales et du Service culturel à l'Ambassade du Japon en France

Cette réunion était présidée par Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjointe au Maire de la ville d'Aix-en-Provence, déléguée aux Relations Internationales, Présidente du Comité de pilotage français et Présidente du groupe-pays Japon de Cités Unies France. Elle s'est félicitée du succès des 7^e Rencontres franco-japonaises qui ont eu lieu en octobre 2022 à Aix-en-Provence. Les 8^e rencontres seront organisées du 18 au 21 novembre 2024, à Shizuoka.

Monsieur Nomura (Directeur général de CLAIR Paris, bureau qui représente les collectivités japonaises en France) a ensuite procédé à la présentation de la ville-hôte des 8^e Rencontres franco-japonaises, à Shizuoka. Il est revenu sur les caractéristiques de la ville de Shizuoka¹.

Monsieur Nomura a ensuite présenté plusieurs domaines dans lesquels la ville est particulièrement impliquée :

- Histoire et culture :
 - o Promotion de l'histoire et de la culture de la ville ;
 - o Musée d'histoire de la ville inauguré en janvier 2023 ;
 - o Château de Shizuoka, douves visitables en bateau traditionnel ;
 - o Festival de Shizuoka en avril, reconstitutions historiques.
- Culture maritime/mer :
 - o Musée de l'océan et de la terre dans le port de Shimizu en 2026 ;
 - o Port de Shimizu, port de croisière ;
 - o À terme souhaite accueillir des navires de recherche ;
 - o Veut devenir ville internationale de la culture maritime.
- Ville confrontée au vieillissement de sa population :
 - o Création d'un programme pour que les personnes âgées restent actives et en bonne santé ;
 - o Centre spécialisé pour les personnes atteintes de démence (1 personne âgée sur 9 est atteinte de démence dans la ville de Shizuoka) ;

¹ Située à 1 heure de Tokyo et à 2 heures d'Osaka en Shinkansen, la ville de Shizuoka compte environ 700.000 habitants. Elle possède sur son territoire des espaces urbains et d'autres plus ruraux. On y retrouve également le port international de Shimizu, le Mont Fuji et la baie de Suruga.

- Arts et sport : Ville d'origine du Shimizu S-Pulse, club de football qui joue dans la J-League, la ligue de football japonaise ; - Club de basket-ball professionnel ; - Coupe du monde des arts de la rue qui se tient chaque automne, qui est un événement très populaire.
- Environnement :
 - Décarbonations : la ville souhaite réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
 - Les ODD sont pris très au sérieux par Shizuoka: en 2018, ville reconnue comme Hub local « Agenda 2030 » par les Nations Unies. Les échanges avec les villes jumelées sont essentiels pour la ville, notamment avec la ville de Cannes, avec qui elle est jumelée depuis 1991. Les deux villes entretiennent un partenariat actif, dans plusieurs domaines (éducation, gestion des catastrophes, environnement et culture...).

Pour finir, Madame Zerkani-Raynal a présenté les thématiques des ateliers qui seraient organisés dans le cadre de la rencontre :

- économie : attractivité territoriale et gestion durable dans une société responsable ;
- société : société inclusive, collaborative et solidaire ;
- environnement : meilleure qualité de vie et neutralité carbone.

Les prochaines réunions du groupe pays devront permettre d'affiner ces thématiques.

8 - « L'action internationale au service du développement économique et de l'attractivité de nos territoires »

Mardi 19 septembre 2023 (11h30-13h00)

Résumé : *L'action internationale des collectivités territoriales françaises s'incarne autour de différentes thématiques, dont celle du développement économique. Les processus de globalisation, avec les interdépendances de toutes natures qu'il génère, obligent en effet à mutualiser la recherche de solutions locales à des problématiques globales. Le contexte récent, marqué par la crise sanitaire et le conflit en Ukraine, dont les répercussions économiques sont immenses, la rendent encore plus nécessaire : comment la coopération internationale d'une collectivité peut encourager le développement économique ici et là-bas ?*

Participants de la réunion :

Interventions :

François Rebsamen, Maire de Dijon, Président de CUF
Nadia Pellefigue, Vice-Présidente de la Région Occitanie
Virginie Rouquette, Directrice générale de Cités Unies France
Régis Besse, Directeur des Relations européennes et internationales, Clermont-Ferrand
Aude Saldana, Secrétaire générale du Global Social Economy Forum, le rôle des gouvernements locaux dans le pouvoir de transition sociale et environnementale sur leurs territoires et dans leurs coopérations. : les actions de Bordeaux et Bordeaux Métropole
Lucyna Gravière, Responsable du Service Partenariats Internationaux de la Région Auvergne-Rhône Alpes

Par leur compétence et leur expertise dans le cadre de la décentralisation, l'action des régions est prépondérante pour développer les partenariats économiques, même si d'autres niveaux de collectivités sont aussi intéressés.

M. François Rebsamen (Président de Dijon Métropole et Président de Cités Unies France), a indiqué que les régions portent la compétence économique des territoires, au premier chef. Néanmoins, au sein de CUF, vient d'être constitué un comité de réflexion sur la thématique de l'action économique internationale des collectivités territoriales, de tous les échelons.

M. Régis Besse (Directeur des relations européennes et internationales Clermont-Ferrand) a présenté le partenariat de la ville avec le « réseau des villes Michelin », qui soutient l'ouverture à l'international des villes. De nombreux contacts ont été noués, dans le cadre de ce réseau, avec des collectivités étrangères.

Enfin Mme Aude Saldana (SG du Global Social Economy forum), a insisté pour que l'économie sociale et solidaire soit reconnue et valorisée comme un volet de l'action des collectivités, qui place l'individu au cœur de la réflexion. Elle a rappelé le travail des organisations internationales en matière d'ESS (OIT et OCDE ont donné une définition de l'ESS, reprise par l'Assemblée générale des Nations Unies), et en quoi l'investissement « social et solidaire » permet d'atteindre les objectifs de développement durable.

9 - « Accès à l'énergie et gouvernance locale : nouvelles opportunités pour développer les services essentiels »

Mardi 19 septembre 2023 (11h30-13h00)

Résumé :

L'adoption de la loi Oudin-Santini de 2006, a permis aux collectivités locales et aux syndicats d'électricité et de gaz d'affecter jusqu'à 1% de leurs ressources du secteur de l'énergie à des projets de coopération internationale dans le domaine de l'énergie.

Les projets dans ce domaine, et plus largement dans les services essentiels, se développent dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales, ce qui confirme la volonté des collectivités de mobiliser leurs savoir-faire et leurs compétences afin de les partager avec leurs partenaires étrangers.

Cette conférence a pour objectif d'apporter des clefs de compréhension, de présenter le cadre d'intervention et les outils disponibles, pour permettre aux acteurs de la coopération décentralisée de s'engager dans des projets de coopération dans les domaines de l'énergie et des services essentiels.

Participants de la réunion :

Interventions :

Nicolas Livache, Responsable Energie (Experts Solidaires)
Odile Miel-Giresse, 2^{ème} Vice-Présidente de SDE 22
Bertrand Fort, Directeur des Relations Internationales Dijon Métropole
Isabelle de Miguel, Directrice générale adjointe Ressources et moyens de Sigeif
Jean Marie Tétart, Maire de Houdan, Président du pS-Eau

Mme Odile Miel-Giresse a indiqué que le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22), qui est administré par un conseil de 47 membres (11 EPCI, le reste sont des communes), accompagne les collectivités locales dans la gestion des biens communs (eau, électricité, etc...) et dans leurs projets internationaux. Actuellement, le Syndicat est particulièrement actif avec Madagascar et en Afrique plus généralement. Pour mener à bien ces projets, le Syndicat s'appuie sur des associations comme « *Électriciens sans frontières* » ou « *Experts Solidaires* » en raison de leur ancrage local.

D'après M. Nicolas Livache, Experts Solidaires a mené conjointement deux projets d'accès à l'énergie à Madagascar dans le cadre d'une collaboration datant de 2017. Cela s'inscrit dans un contexte malgache où 18 000 000 de personnes n'ont pas accès à l'énergie. Pourtant, ces zones ont des besoins énormes en énergie, notamment pour développer une activité de manière pérenne (décorticage du riz). Au fil du temps, ils ont évolué vers des problématiques plus larges, notamment la gestion de la ressource énergétique.

Enfin, pour M. Jean Marie Tetart, le fait de s'appuyer sur un syndicat facilite le développement des coopérations, de par son expertise et son absence de lien direct avec la population, qui le rend moins soumis aux aléas politiques. Pour lui, le besoin doit d'abord être identifié par la collectivité bénéficiaire, le rôle des collectivités françaises étant ensuite de l'aider à mettre en œuvre son plan d'action. M. Tetart a ensuite partagé son expérience en citant une coopération conduite entre la ville de Bailar (Sénégal) et sa ville de Houdan (Yvelines).

10 - Réunion du groupe thématique « Les collectivités territoriales face aux reculs et avancées des droits des femmes dans le monde »

Mardi 19 septembre 2023 (11h30-13h00)

Résumé : *Les avancées dans le domaine des droits des femmes s'accompagnent de régressions dans le monde. C'est pourquoi il est crucial que des « coalitions internationales » pour le droit des femmes se forment, tant entre États qu'entre collectivités territoriales.*

Participants de la réunion :

Présidence : **M^{me} Élise PEREIRA-NUNES**, adjointe au maire délégué à l'égalité des genres et aux Relations Internationales, Ville de Tours ;

Animation : **M^{me} Constance KOUKOUNI**, Cheffe du service Animation géographique et thématique à CUF, référente Genre ;
M. Thomas LANVIN, Chargé de mission Arménie & Méditerranée, CUF ;

Interventions : **M^{me} Louise BURDLOFF**, Sous-directrice adjointe du développement humain, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
M^{me} Déborah ROUACH, Co-fondatrice et directrice du département recherche, Institut du Genre en Géopolitique ;
M^{me} Pascale LABBÉ, 2^{ème} Vice-Présidente du Département de la Seine-Saint-Denis, en charge de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Le contexte international est marqué par des reculs dans la défense des droits des femmes, notamment en Iran, en Afghanistan et aux États-Unis. Néanmoins, quelques avancées sont à observer, lorsque l'on fait référence aux récentes décisions de la Cour suprême du Mexique et de la Cour de justice de l'Union africaine.

La notion de « municipalisme féministe » est centrale : elle rend compte du rôle des collectivités territoriales en tant que « vigies » de l'égalité des genres. Cette réunion vise à dresser un bilan de l'égalité des genres dans les collectivités territoriales du monde et à explorer les leviers d'action.

Un sondage interactif a permis aux intervenantes d'interroger les connaissances du public sur l'état des inégalités de genre dans le monde. Par exemple, l'ONU Femmes estime qu'environ 300 années de progrès seraient nécessaires pour aboutir vers l'horizon de l'égalité femmes-hommes.

I. Point de vue du MEAE (Mme Louise Burdloff)

Le Ministère met en avant la volonté politique de l'État en faveur de la diplomatie féministe, également adoptée par d'autres États européens dans le sillage de la France. Le rapport remis par le Haut Conseil à l'Égalité en juillet 2023 pour renforcer l'action extérieure de la France en faveur de l'égalité des genres est cité dans ce contexte.

Les leviers d'action de la diplomatie féministe sont pluriels : les négociations multilatérales ; le travail de conviction en bilatéral avec les États ; les financements. Mme Burdloff annonce la mise à disposition d'un Moodle d'enseignement ouvert (MOOC) sur le genre et le développement.



II. Analyse de l'institut du genre en géopolitique (Mme Déborah Rouach)

Mme Rouach présente l'Institut du Genre en Géopolitique, qui est le seul à croiser ces deux domaines en France. Elle évoque la question des « revers de bâton » pour les droits des femmes dans le monde. Surtout, il faut souligner que les phénomènes sont interdépendants. Elle aborde les défis liés aux réfugiés climatiques et aux cyberviolences, qui pèsent particulièrement sur les femmes dans le monde.

Mme Rouach évoque aussi l'impact de l'égalité des genres sur la paix durable et la résilience aux catastrophes naturelles, d'où l'importance de conduire des coalitions internationales en faveur du droit des femmes.

III. expérience des collectivités locales (Mmes Pascale Labbé et Élise Pereira-Nunes)

Les intervenantes rappellent le mouvement de libération de la parole des femmes (#MeToo). Dans ce cadre, la posture des collectivités territoriales peut être résumée ainsi : « **nous sommes là pour aider et non pour s'ériger en modèle** ». La force des collectivités territoriales est qu'elles sont dirigées par des élus particulièrement proches des citoyens. M^{me} Pascale Labbé appelle à l'occupation de l'espace public par les femmes pour favoriser l'égalité, en soulignant que cela serait avantageux pour tous.



Par ailleurs, la ville de Tours s'est engagée en faveur de l'égalité des genres, notamment dans le cadre d'un projet soutenu par le MEAE et la Région Centre-Val de Loire.

11 - Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : mobilisation et innovations des collectivités territoriales

Mardi 19 septembre 2023 (11h30-13h00)

Résumé : *L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) se pose comme un réel enjeu pour les collectivités territoriales françaises dans leurs actions, tant à l'international qu'au niveau local. Parfois sans la nommer, la dimension ECSI est pourtant de plus en plus prégnante dans les projets de coopération décentralisée, car elle permet de faire le lien entre la mobilisation citoyenne des habitants du territoire et les défis globaux qui touchent ici et là-bas.*

Participants de la réunion :

Interventions :

Flavie Boukhenoufa, Adjointe au Maire de Rennes, Présidente du groupe-thématique Jeunesses et ECSI

Raphaël Besson, Directeur « Villes Innovations », Caisse des dépôts et consignations
Thibaut Lespagnol, Délégué adjoint pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse, Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (MEAE) :

Agathe Procar, Responsable du Pôle Éducation à la citoyenneté mondiale, Bourgogne Franche-Comté International

Chokri Badreddine, Adjoint au maire en charge de la Jeunesse, de la politique de la ville, du Jumelage et des relations Internationales, Voiron

Emilie Castel, Chargée de mission coopération et solidarité internationale, Région Bourgogne-Franche-Comté

La réunion a fait état de l'expérience du Réseau régional Multi-Acteur Bourgogne Franche-Comté International, associé au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Les acteurs de l'ECSI agissent avec des petits budgets, en mobilisant bien souvent des ressources humaines bénévoles. La Région souhaite s'investir davantage sur ce volet de la politique jeunesse, dans le cadre d'une démarche politique et sociale de ses élus.

Quatre dispositifs sont actuellement développés :

- *Tandem solidaire* : en milieu scolaire, des groupes d'élèves sont mis en relation avec des associations de solidarité internationale ;
- Réalisation d'un guide à destination des collectivités pour diffuser ce qu'est l'ECSI et les retombées sur possibles pour le territoire ;
- Festival des Solidarités (campagne nationale) : la Région prend en charge des représentations, leur communication, *etc...*
- En matière d'aide au financement : il existe un dispositif financier de soutien aux associations et aux écoles dans les pays en développement, bénéficiant d'un co-financement de l'AFD.

Le représentant de la ville de Voiron, M. Chokri Badreddine, évoque le projet de visite des Nations Unies conduit par sa ville et la visite du Sénat organisée en lien avec la Sénatrice de l'Isère. Un déplacement à Bali est aussi à l'étude, avec le soutien d'associations locales. Toutes ces initiatives donnent beaucoup de sens à l'engagement des jeunes citoyens.

Pour finir, le MEAE indique que son rôle est essentiellement de se porter financeur des projets des collectivités. Par an, cette aide représente environ 10M d'euros en faveur de l'ECSI.

12 - « Quels défis et réponses de la coopération décentralisée face à la crise des changements climatiques dans les pays les plus vulnérables ? »

Mardi 19 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : À l'occasion de la 14^e édition des RAICT et à un mois de la COP28, la Mission transversale Climat de Cités Unies France propose d'échanger sur les enjeux des pertes et dommages causés par l'aggravation du changement climatique.

Les discussions ont notamment porté sur les interactions nécessaires entre gouvernances locale et mondiale de l'eau au prisme du changement climatique : qu'il y en ait trop (hausse du niveau de la mer, inondations, submersions, crues, etc...), de moins en moins (baisse du niveau des nappes phréatiques, ruissellement, etc...) ou pas assez (sécheresses, désertification, etc...) pour des raisons liées au changement climatique, l'accès et la gestion de l'eau est au cœur des préoccupations de nombreux territoires.

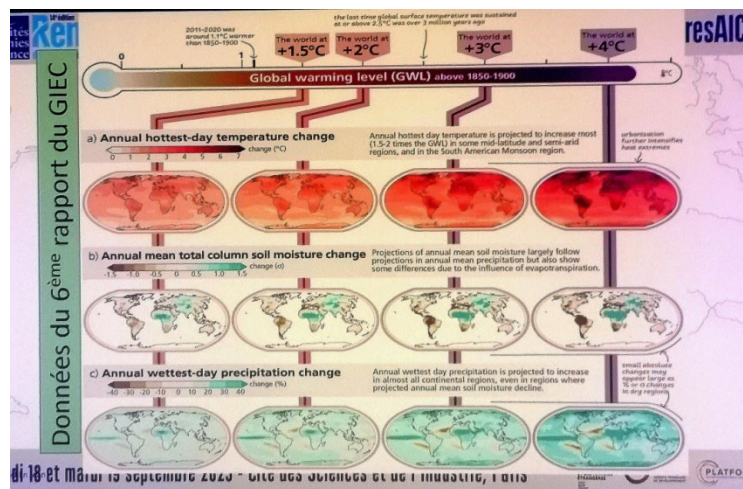
Participants de la réunion :

Interventions :

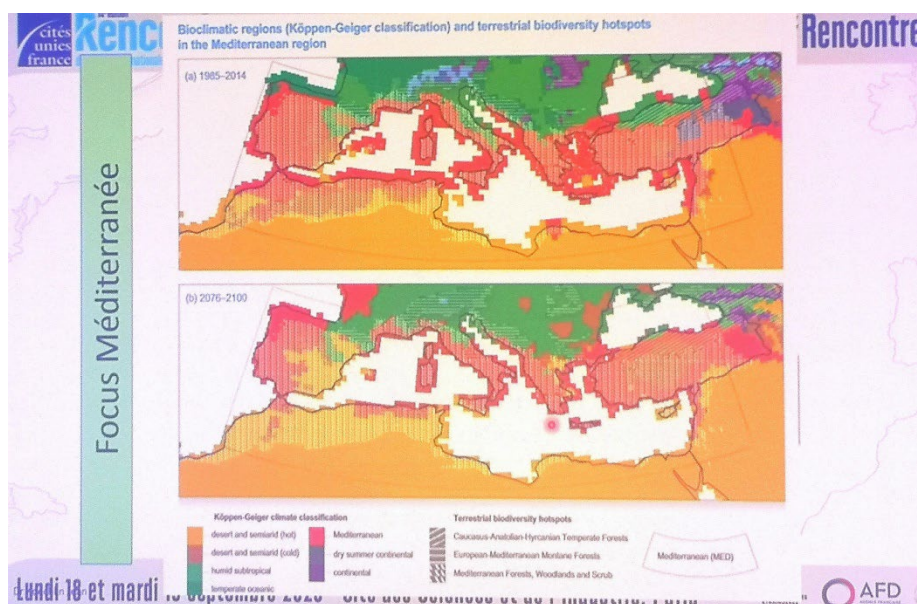
Léonore Moncond'huy - Maire de Poitiers + Anime la mission climat de CUF
Jean Koechlin - Expert climat et biodiversité
Valérie Bayche - Déléguée aux relations extérieures et à la coopération internationale et agence de l'eau
Michelle Rubirola - Adjointe au Maire de la ville de Marseille
Romain Crouzet - Représentant de Climate Chance

Mme Léonore Moncond'huy a présenté les actions de la mission climat de CUF. Ses activités sont articulées autour de quatre principaux axes : la création d'outils pour agir (ex : mesure de l'impact carbone des projets internationaux des collectivités, ou encore la création d'outils d'aide à la décision), le recensement des actions prises par les collectivités (recueil des actions et leur valorisation), la prise en compte des enjeux climatiques par les collectivités et enfin porter leur parole auprès des acteurs de la scène internationale.

Ensuite, M. Jean Koechlin a présenté les conséquences de l'augmentation des températures sur les phénomènes météorologiques (qui deviennent plus intenses), l'agriculture, les océans, etc, les actions qui peuvent être prises pour lutter contre le changement climatique, et enfin les externalités négatives inhérentes à ces actions.



Il a également présenté les conclusions du rapport du GIEC sur le changement climatique en méditerranée.



Mme Valérie Bayche a indiqué que les agences de l'eau se mobilisent aussi à l'international, et disposent d'un budget dédié au soutien des actions internationales des collectivités territoriales, en matière d'eau et d'assainissement (accès, assainissement, éducation). Les agences sont des partenaires financiers et techniques des collectivités. Environ 18 M euros sont mobilisés chaque année par les agences en faveur des collectivités. Elles animent par ailleurs tout un écosystème d'acteurs, pour venir en aide aux collectivités territoriales. Mme Bayche a insisté sur l'attention qui doit être portée à la pérennisation des projets, ainsi qu'à la vision « long terme » de ces derniers. Il importe également de prendre en compte les spécificités des territoires sur lesquels sont implantés les projets liés à l'eau, tout comme les questions de gouvernance. L'agilité apparaît indispensable, notamment dans l'organisation et la gestion des services.

De son côté, Mme Michelle Rubirola a surtout insisté sur l'aide financière de l'UE et de l'État aux collectivités, indispensable pour promouvoir leurs actions au niveau international.

Pour finir, M. Romain Crouzet a indiqué qu'en 2023 doit paraître un « bilan mondial », dans le cadre du cycle de l'accord de Paris. Les États doivent ainsi publier les résultats de leurs actions prises pour atteindre les objectifs de la COP21. Les acteurs locaux sont également concernés par ce bilan intermédiaire. Néanmoins, la première difficulté auxquels se heurtent les États tout autant que les collectivités est celle de la définition à retenir. Quelles actions relèvent du champ climatique ? Quelles actions relèvent du développement durable ? Des Plans climats sont aussi publiés par les villes. Cette « diplomatie des villes » doit être encouragée.

13 – À vos marques, prêt, partez ! Sport et coopération décentralisée, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Mardi 19 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : *Alors que la Ville de Paris et de nombreuses autres villes du territoire se préparent à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, cette réunion thématique est l'occasion de se pencher sur la thématique « sport et coopération décentralisée ». Le sport au service du rayonnement des territoires.*

Participants de la réunion :

Interventions :

Raphaël Leclerc - responsable de la mobilisation des territoires, Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Philippe Rio – Maire de Grigny

Zainaba Saïd-Anzum, Conseillère départementale de la Seine-Saint-Denis

Yann Delaunay, Délégué général, France Volontaires

Romain Michel Bodard - Conseiller municipal délégué au sport professionnel et de haut niveau, aux Jeux Olympiques de 2024, Tremblay-en-France

M. Raphaël Leclerc est revenu sur l'essence du projet Paris 2024, basé dès son origine en 2015 sur l'envie de s'appuyer sur les territoires et de dépasser le seul cadre de la région francilienne. Ainsi, beaucoup d'épreuves ne se passeront pas à Paris (6 à 7 villes de province accueilleront des épreuves, comme le basket à Lille, le surf à Tahiti, le tir à Châteauroux).

La création du label « Terre de jeux 2024 » illustre cette volonté de s'appuyer sur les territoires, afin que puissent être impliquées d'autres communes que celles accueillant des épreuves.

C'est un programme gratuit et accessible à l'ensemble des collectivités françaises, qui compte aujourd'hui 4500 acteurs. L'enjeu du Comité d'organisation des JOP était de savoir comment informer et aider les collectivités à valoriser les actions qu'elles mettent en place autour du sport.

Les collectivités territoriales s'investissent également *via* le relais de la flamme (un peu plus de 400 collectivités) et par la mise en place de fan zones partout en France (les clubs 2024).

Selon M. Philippe Rio, nous sommes à un point de convergence entre le sport et la diplomatie. L'obtention même de l'organisation des JOP est issue d'un travail diplomatique. Le ministère des Affaires étrangères a d'ailleurs créé un poste d'ambassadeur au sport et l'Agence française pour le développement finance des projets de développement du sport à l'étranger. C'est le cas avec le développement des Jeux Olympiques de la Jeunesse au Sénégal.

Les JOP doivent être un véritable point d'appui pour continuer à développer des projets en lien avec la coopération décentralisée, même une fois les Jeux terminés. Par exemple, la ville de Grigny est jumelée avec un camp de réfugiés en Palestine, à Aida. Grâce au soutien du MEAE, la ville a pu accueillir 15 enfants sur la thématique du football. Par la suite, il est prévu l'envoi de six éducateurs sur place pour aider au développement du football en Palestine.

Enfin, pour M. Michel Bodard, le développement du sport féminin est l'une des priorités. Dans ce contexte, il a indiqué avoir engagé un projet avec le Burkina Faso en vue d'y développer le rugby féminin, notamment en passant par des actions dans les écoles. Il a indiqué également que la ville de Tremblay a développé une coopération avec la ville aéroportuaire de Cuba.

14 – Les ODD : Quel référentiel pour les coopérations décentralisées ?

Mardi 19 septembre 2023 (14h30-16h00)

Résumé : Les objectifs de développement durable (ODD) constituent un « langage commun » dans les partenariats internationaux entre les collectivités territoriales.

Participants de la réunion :

Animation : **M^{me} Virginie ROUQUETTE**, Directrice générale de Cités Unies France ;
Interventions : **M. Christophe MESTRE**, représentant du CIEDEL ;
M^{me} Véronique BERTHOLLE, maire adjointe de la ville de Strasbourg ;
M^{me} Agnès BELAÏD, responsable jeunesse et société civile, Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) ;
M^{me} Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Département de l'Aude (message vidéo).

Les ODD constituent un « langage commun » dans les partenariats internationaux entre les collectivités territoriales. Les efforts visent à harmoniser les méthodologies et les objectifs dans le cadre de leur mise en œuvre.

I. État des lieux (M. Christophe Mestre)

L'action extérieure des collectivités territoriales s'inscrit dans le contexte des ODD d'ici 2030. Deux démarches coexistent : une approche descendante (alignement artificiel des actions actuelles sur les ODD) ou une approche ascendante (incarnation de la vision globale de l'agenda 2030).

En effet, l'agenda 2030 est un « référentiel politique » comportant cinq priorités : *People, Poverty, Prosperity, Peace, Partnership*. Les modes d'action doivent être la réciprocité, l'universalité et la globalité.

La tendance observée est que, dans leurs partenariats internationaux, les collectivités territoriales n'entretiennent pas de dialogue véritablement politique, mais plutôt technique. D'où la nécessité du rôle d'un médiateur à créer, pour faciliter les relations partenariales.

II. Expérience des collectivités territoriales (M^{mes} Véronique Bertholle et Valérie Dumontet par vidéo)

La coopération est une « communauté d'intérêts universelle ». Rappel des partenariats entre la ville de Strasbourg et la ville de Douala au Cameroun, et entre l'Aude et la région des Hauts-Bassins.

III. Apports du CFSI

Présentation du programme « Coopérer autrement » : soutien à des projets concrets de territoire à territoire, sans grille nord-sud. Le « baromètre de la réciprocité » est disponible sur le site du CFSI.